

La fondation collective Vita lance un nouveau modèle de prévoyance innovant

Fondation collective Vita
www.vitasammelstiftung.ch

Media Relations
Thurgauerstrasse 80
Case postale, 8085 Zurich
Téléphone +41 (0)44 628 75 75

media@vitasammelstiftung.ch

Zurich, le 25 août 2014 – La pionnière en prévoyance professionnelle a également posé de nouveaux jalons dans sa dixième année d’existence. La fondation collective semi-autonome la plus grande de Suisse en prévoyance professionnelle lance un nouveau modèle de prévoyance. Celui-ci répartit les revenus de placement de manière encore plus transparente et plus juste.

Pour la plupart des gens, les avoirs représentent dans la prévoyance professionnelle leur plus grosse fortune. Il est d’autant plus important pour l’employeur et ses collaborateurs que son institution de prévoyance soit stable et transparente et que les revenus de placement soient répartis de manière équitable. C’est d’ailleurs le cas avec la Fondation collective Vita. La fondation collective créée par Zurich Compagnie d’Assurances sur la Vie SA (Zurich) a, lorsqu’elle a démarré son activité en 2004, établi des critères qui sont encore aujourd’hui une véritable référence: les revenus de placement reviennent à 100% aux assurés, sans qu’il soit nécessaire de tenir compte d’intérêt d’actionnaires. La Fondation collective Vita ne confond pas les processus d’épargne et assurance risques. Comme elle a réassuré entièrement l’ensemble des rentes, cela permet d’éviter tout acte non souhaité de solidarité entre les assurés actifs et les retraités.

Vita lance un modèle de participation totale

La Fondation collective Vita franchit encore une nouvelle étape et introduit à l’échelle de la Suisse en tant que première fondation collective un



modèle dit de participation totale. Samuel Lisse, gérant de la Fondation collective Vita, déclare: « Nous avons développé un modèle unique en son genre. Il prône la transparence totale pour les revenus et la rémunération et garantit une participation équitable des assurés au résultat des placements ».

A l'avenir, les revenus de placement d'une année de la fondation collective seront distribués aux clients de manière échelonnée en cinq tranches annuelles. Les analyses de risques ont donné pour la Fondation collective Vita un taux de couverture cible de 106%. Tous les revenus de placement d'une année dépassant les revenus qui sont nécessaires pour couvrir le taux de couverture cible et la rémunération du capital vieillesse sont crédités dans une réserve dite de rémunération. Celle-ci est ensuite créditée sur les avoirs vieillesse des assurés de manière échelonnée sur cinq ans selon un mécanisme de répartition clairement défini. Vous pouvez voir [ici](#) comment le modèle fonctionne en détail.

Des revenus plus stables comme effet secondaire positif

Un autre avantage: grâce aux réserves de rémunération, le nouveau modèle de prévoyance améliore encore davantage la capacité de risque déjà élevée de la Fondation collective Vita. La fondation Vita poursuit une stratégie de placement orientée vers le long terme et est avec ses placements de capitaux très largement représentée. La part d'actions d'à peine 25% et les placements alternatifs d'environ 12% ont leur part de responsabilité dans le fait que la Fondation collective Vita a bien surmonté



la crise financière et qu'elle atteint des rendements supérieurs à la moyenne dans un environnement de marché actuel marqué par des taux bas.

La Fondation collective Vita poursuit son bonhomme de chemin sur la voie de la croissance

Même en dix années d'existence, la Fondation collective Vita peut se targuer d'une année réussie. Le rendement des placements dépasse avec 7,1% (au 31.12.2013) une fois de plus la moyenne des caisses de pension suisses. La croissance de la Fondation collective Vita s'est également poursuivie. Plus de 18'000 entreprises ont déjà confié à la Fondation collective Vita la prévoyance professionnelle pour leurs quelque 115'000 collaborateurs.

Peter E. Naegeli, président du conseil de fondation de la Fondation collective Vita, déclare: « C'est une preuve de confiance impressionnante pour la plus grande fondation collective semi-autonome de Suisse. Mais nous n'allons pas en rester là. Nous œuvrons en collaboration avec notre partenaire Zurich pour étoffer encore davantage notre offre pour une prévoyance professionnelle moderne dans l'intérêt des entreprises affiliées et de leurs assurés. »

[Lien vers le rapport de gestion](#)

Pour plus d'informations:

Fondation collective Vita

Relations médias tél. 044 628 75 75

E-mail: media@vitasammelstiftung.ch



Vous pouvez consulter le présent communiqué sous
www.vitasammelstiftung.ch

La **Fondation collective Vita** a été créée en 2004 sous la forme d'une Fondation collective semi-autonome indépendante. Elle propose des solutions de prévoyance professionnelle simples, claires et sûres pour toutes les entreprises. Par «semi-autonome», on entend une séparation stricte entre la part de placement et la part d'assurance au sein de la Fondation collective Vita. Les risques vieillesse, décès et invalidité sont couverts par Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Pour les clients, cette séparation ne présente que des avantages – transparence, rémunération conforme au marché, participation intégrale au rendement des placements, sécurité et flexibilité. Grâce à son modèle innovant, la Fondation collective Vita est devenue le leader des Fondations collectives semi-autonomes présentes sur le marché. Plus de 18'000 entreprises affiliées soit environ 115'000 assurés lui ont confié leur prévoyance professionnelle. www.vita.ch